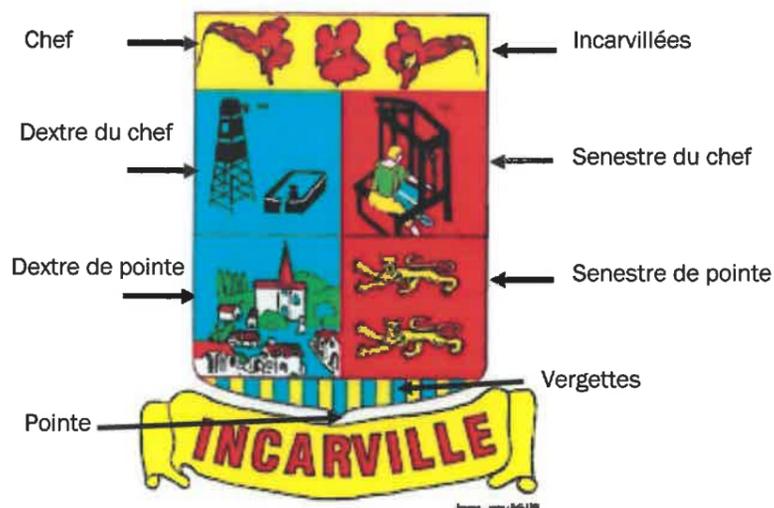


## INCARVILLE AU CŒUR DE L'HISTOIRE : LE BLASON D'INCARVILLE



Termes en son blason écartelé.

En son blason écartelé  
Deux quarts de gueule et deux d'écœur  
En chef les trois incarvillées  
En pointe, vergettes d'or et d'écœur  
Incarville nous est conté...  
dessiné par J.Lavallée

C'est aussi la main d'un artiste,  
Dans un bois sombre et patiné,  
Que ce beau blason fut sculpté  
Par monsieur Houlière ébéniste ;  
Œuvre magnifique accrochée...  
Dans la salle des mariés ;

En Canton de la pointe de dextre,  
Le village avec son clocher,  
Tandis qu'en face, canton senestre,  
Deux Léopards normands dorés,  
Et voici le décor planté...  
Depuis bientôt quarante années.

Canton dextre du chef, symbole,  
Bassin et derrick sont dressés,  
Pour rappeler que du pétrole,  
A cet endroit, fut recherché,  
A neuf cents mètres remplacé...  
Par de l'eau chaude, "source nommée".

Sur fond de gueule (rouge), à présent,  
Voici le métier à tisser  
Evoquant l'homme, l'artisan,  
De l'essor de ces ateliers  
Sur Incarville et sur Louviers...  
Messire Jacques de Maurey.

Les fleurs qui trônent en ce blason  
Ont été choisies, en hommage  
Au botaniste Le Chéron,  
Jésuite, né dans ce village,  
Qui expédia de ses voyages...  
De pleins herbiers et des brassées.

De plantes et leur appellation,  
De Chine et lointaines contrées,  
A ses amis Jussieu, Buffon,  
Dont certaines bignoniacées,  
L'une d'elles fut plus tard nommée...  
En son hommage, Incarvillée

C'est ainsi que ces trois corolles,  
En chef, pourpres sur fond d'or,  
Depuis quarante ans dessinées,  
Sont le symbole depuis lors,  
D'un lieu qui n'a pas de pétrole...  
mais des idées

Géo FAUVEL

Termes utilisés en Héraldique (science des armoiries et blasons)

Le blason ou écu est le bouclier porté par le chevalier médiéval et qui porte ses armes ou armoiries représentant sa maison, sa famille.

Plus tard les villes et provinces auront, elles aussi, leur blason.

Le blason se lit comme s'il était porté par l'homme :

La dextre ou gauche (dextérité), est celle du porteur de l'écu, donc la gauche de la personne qui lui fait face.

La senestre est la gauche du porteur.

Le chef est la partie supérieure : la tête du blason.

La pointe, le bas, bien sûr, comme ça se voit.

Le blason est dit écartelé quand il est découpé en quatre quartiers, ou quarts ou cantons.

Ainsi nous avons le canton dextre en chef, le canton dextre en pointe, le canton senestre en chef et le canton senestre en pointe.

Les deux de droite sont bleus, les deux de gauches rouges.

Les couleurs sont, elles aussi nommées par des termes spécifiques : le bleu est dit azur, le rouge de gueule, le jaune or, le rose foncé le pourpre, le vert est sinople, le noir sable.

Les vergettes en pointe sont les bandes verticales en bas de l'écu.

Les écrits des associations ne sont pas sous la responsabilité de la commune

Bulletin Elaboré par Michel LEVALLOIS et Catherine CROCFER

JANVIER 2020

NUMERO 43

BONNE ANNEE !

L'INCARVILLAIS

Lectures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00  
Le vendredi de 14h00 à 17h30Site Internet : [www.incarville.fr](http://www.incarville.fr)

## LE MOT DU MAIRE

« C'est désormais une tradition que de nous retrouver en ce mois de janvier pour échanger nos vœux, au commencement d'une nouvelle année. Des vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Nous avons également une pensée plus particulière pour nos concitoyens affectés par la maladie ou la dépendance, et qui ont un grand besoin de notre soutien.

La cérémonie des vœux est aussi l'occasion de faire un bilan des actions menées au cours de l'année passée.

En ce qui concerne notre commune d'Incarville, l'année aura été essentiellement marquée par la rénovation de notre salle polyvalente. Il est important de préciser que ces travaux n'auraient pas été possibles sans le concours financier de l'Agglomération Seine-Eure que nous remercions également pour son aide technique et administrative.

Je souhaite également remercier :

- Les professeurs de nos deux écoles pour le travail qu'ils réalisent auprès des enfants de notre commune,

- Les présidents et membres de nos associations pour l'animation de notre commune,

- et les agents territoriaux pour leur investissement au service de notre collectivité.

Comme suite aux départs en retraite et en détachement de certains de nos agents, des recrutements ont eu lieu et je souhaite profiter de l'occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à Natacha Coufourier, Océane Lepiller et Léa Nyamsi qui ont rejoint le personnel des écoles et à Esmeralda Noirtin qui est en charge de l'accueil de notre mairie.

Il est aussi de tradition de remettre les médailles du travail au personnel communal.

Madame Catherine Le Gal et Monsieur Rémy Florentin ont respectivement obtenu la médaille d'honneur, échelon Or, pour 35 années de bons et loyaux services, et la médaille d'honneur, échelon Argent, pour 20 années de services à Incarville.

Enfin, je vous renouvelle tous mes vœux de santé et de bonheur. »

Alain LEMARCHAND



VOS RENDEZ-VOUS  
AU FIL DU TEMPS  
**DON DU SANG**  
(Le Mercredi)  
Le geste qui sauve des vies...  
Salle des fêtes  
25/03/2020 03/06/2020  
19/08/2020 25/11/2020

**ASLI COINCHEE**  
Salle René Marc  
03/02/2020 17/02/2020  
02/03/2020 16/03/2020

Challenge René Marc  
09/02/2020

Elections municipales  
15 et 22 mars 2020

Reprise concours de pétanque  
A partir du 04/04/2020

Soirée dansante  
Avec orchestre  
**ASLI ANIMATION**  
25/04/2020  
Renseignements  
**Cyrille HERAULT**  
06 50 81 76 75



29/06/2019  
JOUAN Laurine  
MORAUX David

## ETAT CIVIL

## Ils nous ont quittés

19/01/2019 BOUDIER André, Lucien, Henri  
06/02/2019 LEFLAMAND Martine, Mélanie, Aminta  
13/02/2019 GUILLLOU Jean-Philippe, Eugène  
22/02/2019 COZIAN Roland, Fernand, Jean  
10/05/2019 MARTINEZ Joséphine Vve SANCHEZ  
13/05/2019 MARIETTE André, Joseph  
11/09/2019 MARIE Jocelyne, Evelyne, Jeannine Vve DE FARIA CONTO  
15/10/2019 BRIANT Jean-Claude  
27/10/2019 GODEFROY Lucien, Eugène, Marcel  
04/11/2019 GUERRY Bernard, André, Victor, Gabriel  
07/11/2019 FONTAINE Gilles, Maxel  
15/11/2019 NICOLAY Nelly, Raymonde, Mauricette  
18/12/2019 FARIGOU Eric, Guy

## Ils ont vu le jour

05/02/2019 SAMBERT TEIXEIRA Leny  
22/02/2019 VERRIERE Daphné, Florie  
03/03/2019 BEN YAHIA Sara, Lilla  
12/03/2019 LIGOT Louise, Marie  
20/03/2019 TOURNACHE Raphaël, Yves, Bruno  
07/09/2019 CHEVALEYRE Albane, Minh Ly, Apolline  
24/09/2019 THAERON COUSSEGAL Maël, Francis, Roger

## Ils se sont unis



## CEREMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 2018

Paradoxalement, ce matin du 11 novembre 2019, la pluie n'aura pas empêché les uns ni les autres d'être présents aux côtés du président des anciens combattants d'Incarville, Monsieur Ali LAHOSSINE, pour célébrer la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Force est de constater que le devoir de mémoire reste bien ancré dans les esprits de chacun. Sensibiliser la jeunesse sur la gravité de cette page d'histoire reste d'actualité.



Un bijou en or a été déposé en mairie. Il a été trouvé fin décembre 2019 dans le cimetière d'Incarville.  
Le réclamer à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

## REMISE DU COLIS AUX ANCIENS LE 13 DECEMBRE 2019

Cette année encore, la remise des colis aux anciens de la commune d'Incarville s'est déroulée dans la plus grande convivialité. Conformément à une décision ancienne du conseil municipal, ce sont les personnes de plus de 70 ans qui sont à l'honneur pour recevoir ce colis constitué de délicieuses friandises et de spécialités des régions françaises.

Au programme de l'après-midi du 13 décembre 2019, échanges et bonne humeur autour d'une collation offerte par la municipalité. Une tradition qui se perpétue d'année en année pour faciliter de belles rencontres humaines. Les personnes n'ayant pas pu se déplacer ce jour-là se sont vues remettre leur colis en mairie ultérieurement jusqu'à la fin du mois de janvier 2020.

Armelle LEFEBVRE



## UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE A SANDRINE MIAS, EMPLOYEE COMMUNALE



Vendredi 10 janvier 2020 avaient lieu les traditionnels vœux du maire d'Incarville.

Avant de commencer l'allocution de Jennifer LEFEBVRE, secrétaire générale, une minute de silence a été observée par l'ensemble de l'assistance pour rendre hommage à **Sandrine MIAS**, adjointe technique chargée de l'entretien des bâtiments communaux, qui vient subitement de nous quitter à l'âge de 51 ans.

Les élus et le personnel d'Incarville adressent leurs plus sincères condoléances à la famille.

## ECOLE ELEMENTAIRE : COLLECTE DE PAPIER DU 2 AU 9 MARS 2020

Comme l'an dernier, la classe de CE2-CM1 organise une collecte de papier du 2 au 9 mars 2020.

Pour information, nous acceptons les livres, manuels, cahiers, annuaires, catalogues, journaux, magazines, prospectus, publicités, courriers, lettres et enveloppes. Les cartons, même s'ils servent de contenants, ne sont pas admis dans la benne.

N'hésitez pas à solliciter votre entourage familial et/ou professionnel pour remplir la benne.

Merci d'avance ! **Christelle LEULLIER**



## ELECTIONS MUNICIPALES : INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

La mise en place du répertoire électoral unique depuis 2019 a représenté une véritable évolution dans la gestion des listes électorales, mais également dans les démarches des électeurs. Aujourd'hui, ils peuvent vérifier leur situation électorale, s'inscrire sur les listes électorales en ligne et ce, jusqu'au 6ème vendredi avant le scrutin. **C'est ainsi que pour pouvoir voter aux élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, les électeurs auront jusqu'au vendredi 7 février 2020 pour s'inscrire.** Pour vérifier la situation électorale : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE), pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr ou FranceConnect) : [www.service-public.fr/compte/se-connecter](http://www.service-public.fr/compte/se-connecter)

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE — ASSISTANTE MATERNELLE

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants à l'école maternelle pour l'année scolaire 2020-2021. A cet effet un dossier vous sera fourni en mairie. Il suffira de le compléter et de nous le retourner avec les justificatifs requis.

Pour information, depuis la promulgation de la loi du 30 décembre 2017, **11 vaccins étant obligatoires chez les enfants nés depuis le 1er janvier 2018, contre les maladies suivantes : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et le pneumocoque**, il conviendra que tous les enfants soient à jour de leurs vaccinations au moment de leur entrée à l'école en septembre 2020.



Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ? Pour connaître la liste des assistantes maternelles habitant la commune, vous pouvez vous rendre en mairie ou vous connecter sur le site de la commune d'Incarville.

## LE PLUI-H : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME DE L'HABITAT

Le 17 décembre 2015, les élus de l'Agglo Seine-Eure ont décidé de prescrire l'élaboration d'un PLUI-H.

Après 3 années de travail, le projet de PLUI-H a été arrêté en conseil communautaire le 20 décembre 2018.

Ce projet a été soumis à l'avis des partenaires institutionnels de l'agglomération (Etat, chambre d'agriculture, territoires voisins...) et du public, durant l'année 2019.

C'est ainsi qu'une enquête publique a eu lieu du 20 mai au 21 juin 2019, sous le contrôle d'une commission composée de plusieurs commissaires-enquêteurs nommés par le tribunal administratif de Rouen. Ces derniers ont recueilli les remarques et observations du public et ont émis un avis sur le document.

**Le PLUI-H, approuvé en conseil communautaire le 28 novembre 2019, est entré en vigueur au début de cette année 2020. Il a remplacé l'ensemble des documents d'urbanisme jusqu'à lors applicables dans les communes de l'Agglo Seine-Eure.**

Plusieurs éléments traduisent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (projet politique des élus pour le développement du territoire, construit à partir de l'analyse réalisée dans le rapport de présentation et du projet de territoire) :

- Le règlement écrit et graphique pouvant identifier les règles de constructibilité des parcelles,
- Le zonage permettant d'identifier le classement des parcelles,
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- Les annexes présentant des éléments à prendre en compte dans la constructibilité des parcelles.

**Le programme d'orientations et d'actions (POA) est la pièce spécifique définissant la politique en matière d'habitat de l'Agglo, pour les enjeux à venir dans ce domaine.**

Pour plus d'informations, nous vous conseillons de consulter le site de l'Agglomération Seine-Eure dont le lien figure ci-dessous :

<https://www.agglo-seine-eure.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-habitat/>



## DEUX SALLES EN LOCATION : LA SALLE POLYVALENTE ET LA SALLE DE LA SOURCE D'EAU CHAUDE



Comme suite aux derniers travaux de rénovation (isolation, climatisation, installation électrique et rafraîchissement intérieur) décidés par l'actuelle municipalité, la salle polyvalente est ré-ouverte à la location depuis le mois de novembre 2019. Relativement spacieuse et lumineuse, elle peut contenir jusqu'à 180 personnes. Elle est équipée d'une grande cuisine, d'un vestiaire, de sanitaires récents, d'une grande salle parquetée, de tables et de chaises, et d'une scène pour les animations. Malgré les travaux, le prix de la location

reste de 600 Euros pour un week-end. Il est possible de prendre rendez-vous en mairie au 02 32 40 66 86 aux heures d'ouverture, pour la visiter, prendre des photos et mesurer la salle etc... Les employés communaux restent à votre disposition pour plus de renseignements.

En novembre dernier, le conseil municipal a décidé de louer la salle de la source d'eau chaude aux administrés. Cette salle est située près de la jardinerie Baobab. Le tarif est de 170 Euros pour un week-end. La salle peut accueillir 40 personnes au maximum. Elle est équipée d'une cuisine, de sanitaires, de tables et de chaises.

**En cas de réservation pour l'une ou l'autre salle, s'adresser à la mairie afin de connaître précisément les modalités.**

## EN CAS DE PANNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC OU AUTRE DIFFICULTE RENCONTREE

**En cas de panne de l'éclairage public dans la commune**, nous vous invitons à signaler l'anomalie auprès des services de la mairie. L'information sera aussitôt prise en compte et transmise à l'entreprise chargée de la maintenance des candélabres sur la commune.

De la même manière, même si les élus communaux arpentent régulièrement les voies de la commune, ils ne peuvent pas tout voir.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème constaté sur le domaine public (dépôts sauvages, mobiliers urbains détériorés, emprise de la végétation sur le domaine public, voirie endommagée, divagation d'un animal, isolement d'un voisin...).**

**Votre aide nous est précieuse pour améliorer votre qualité de vie.**

**Patrick MAUGARS, adjoint aux travaux**